

Un instant un murmure sourd court par la salle à travers cette foule ; puis tout fut silence.

— Ouvrez ce paquet, M. le notaire, dit le juge et veuillez avoir la bonté de lire à haute voix les dispositions qu'il contient.

Le notaire commença :

TESTAMENT OLOGRAPHE D'ALPHONSE MEUNIER.

Me sentant attaqué d'une maladie incurable, je profite des instans de calme qu'elle me laisse pour écrire mes dernières volontés.

Je recommande mon âme à Dieu.

Je suis natif de la Province du Bas-Canada, paroisse St. Ours, dans le district de Montréal.

Je réside à la Nouvelle-Orléans depuis le 1er janvier 1812.

Je ne dois à personne, ayant réglé avec tous mes créanciers dans le cours de mars dernier.

Tous mes comptes ont été réglés par bons billets et titres authentiques déposés chez Sieur Legros, Notaire, No. 4, rue St. Charles, où mon exécuteur testamentaire pourra les prendre, et dont une liste détaillée accompagne ces présentes.

Je constitue pour mon héritier et légataire universel Pierre de St. Luc, capitaine actuellement à bord du brick "Le Zéphir" en expédition au Brésil pour mon compte.

Je nomme pour mon exécuteur testamentaire le dit Pierre de St. Luc, auquel le juge de la Cour des Preuves de la cité de la Nouvelle-Orléans voudra bien faire parvenir copie du présent testament aussitôt possible.

Je prie M. le juge de la dite Cour des Preuves de garder par devers lui, en sûreté, la petite cassette rouge jusqu'à ce que le dit Pierre de St. Luc la lui réclame en personne. La dite cassette ne devra être remise à aucun autre ; dans le cas où le dit Pierre de St. Luc ne la réclamerait pas dans les douze mois qui suivront l'ouverture du présent testament, je désire que la dite cassette et son contenu soient brûlés, en présence de témoins et qu'un procès-verbal en soit dressé et déposé dans les archives de la dite cour des preuves.

En reconnaissance de la fidélité et des bons services que m'ont rendus mes esclaves Pierrot et Jacques, je leur donne la liberté, avec chacun une somme de cinq cents dollars.

Je donne aussi la liberté à Henry, Paul, Clara et Céleste, esclaves attachés au service de ma maison, avec chacun une somme de deux cents dollars.

Je donne et lègue à l'asyle des orphelins une somme de cinq mille dollars.

Je lègue à la bibliothèque publique de l'Etat, mes livres reliés, se montant à 4000 volumes.

Je lègue à Dame veuve Regnaud, en reconnaissance des soins et des attentions qu'elle a eus pour moi, l'usufruit de ma maison No. 7, rue Bienville ; j'en donne la nue propriété à son intéressante et aimable fille, Mathilde.

Je lègue à mon médecin Léon Rivard, la somme de trois mille dollars en paiement de tous comptes.

N'ayant pas au Canada de parents que je puisse avouer, mon père et ma mère étant morts sans autres enfans que moi, je prie et désire que mon légataire universel et exécuteur testamentaire Pierre de St. Luc, soit saisi de plein droit, après ma mort, de la pleine et entière propriété de tous mes biens meubles et immeubles, papiers, billets, titres, cédules, enfin de toutes choses généralement quelconques dont je n'ai pas autrement disposé par ces présentes.

De graves et puissantes raisons m'empêchant de manifester plus amplement mes intentions ultérieures, j'ai rédigé un mémo, que j'ai renfermé dans la petite cassette rouge, dont le dit Pierre de St. Luc seul pourra prendre connaissance, et que je le prie de vouloir prendre en considération pour se guider dans les recherches qui lui sont importantes.

Au cas où le dit Pierre de St. Luc décéderait avant d'avoir pris communication du présent testament, je prie M. le juge de la Cour des Preuves de vouloir nommer un autre exécuteur de mes dernières volontés, en présence duquel devra être brûlée la dite cassette rouge sans qu'on en brise les scellés. Dans ce

dernier cas, je désire que tous mes autres esclaves, au nombre de 387 soient mis en liberté, avec chacun une somme de deux cents dollars ; qu'une somme de huit cent mille piastres soit transmise aux messieurs du Séminaire de St. Sulpice, à Montréal au Canada, pour être employée à l'encouragement de l'éducation élémentaire dans les campagnes du District de Montréal ; enfin que le reste de mes biens soit donné aux pauvres et aux institutions de charité de la Nouvelle-Orléans.

Voici la liste et évaluation des biens que je laisse à mon légataire universel Pierre de St. Luc.

A. Legros, N. P. Titre authentique hypothécaire	25 mai 1819	\$ 10,000
" " " " " "	8 mars 1820	17,000
" " " " " "	12 " 1820	11,000
" " " " " "	13 déc. 1824	20,000
" " " " " "	19 " "	2,000
" " " " " "	7 août 1827	10,000
Philipps " " " " " "	10 " "	15,000
" " " " " "	14 oct. 1827	27,630
Magne " " " " " "	" " "	33,420
" " " " " "	20 mars 1831	77,000

Tous ces titres et créances portent intérêt à raison de dix par cent par an ; aucun intérêt n'a été payé sur iceux, excepté sur celui du 10 août 1827, Legros N. P., ainsi qu'il appert à l'original.

Billets promissoires endossés et portant hypothèque, devenant hypothèque—Echus et numérotés de 1 à 27.....

\$194,327

Billets promissoires endossés et portant hypothèque devenant échus le 1er mars 1838.....

214,742

Billets endossés non hypothécaires.....

47,920

" " " " non échus.....

37,047

La propriété No. 141, rue Royale, Nouv.-Orléans

10,000

" " 42, " St. Louis " 15,000

" " 7, " Perdido " 2,000

" " 4, " Mignonne " 3,000

" " 8, " Chartres " 37,000

L'habitation, paroisse St. Charles, 500 acres, etc.

100,000

100 nègres à \$500.....

50,000

L'habitation, paroisse d'Iberville.....

75,000

87 nègres à \$500.....

43,000

L'habitation, paroisse St. Jacques.....

100,000

100 nègres à \$500.....

50,000

L'habitation, paroisse St. Martin.....

130,000

100 nègres à \$500.....

50,000

Actions à la Banque de l'Union pour.....

10,000

" " des Citoyens.....

5,000

" " Consolidée.....

22,000

" " d'Achafalaya pour.....

5,000

Dépôts à la Banque des Citoyens.....

25,000

" " de l'Union.....

100,000

" " Consolidée.....

100,000

" " des Améliorations.....

250,000

Mon argenterie, chevaux, meubles, linges, etc...

20,000

Le navire trois mâts "Le Sauveteur," 800 tonnaux

20,000

Sa cargaison probable, assurée pour.....

200,000

Le brick fin voilier "Le Zéphir".....

50,000

Sa cargaison probable, assurée pour.....

60,000

Constitut sur la bourse St. Louis (payant rente 10 par 100).....

5,000

" " le théâtre St. Charles " " " " " "

1,500

" " le quarré de l'hôtel St. Charles.....

3,200

" " la propriété No. 8 rue Bienville.....

2,000

" " " " " " " " " " " "

1,500

" " " " " " " " " " " "

1,500

" " " " " " " " " " " "

1,500

" " L'Arcade, rue du Camp.....

5,000

" " propriété No. 22 rue Chartres.....

3,500

" " " " " " " " " " " "

3,500